

المديرية الجهوية للوكالة الوطنية للمياه والغابات فاس-مكناس
Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès-Meknès

AVIS

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) n° 02/2024

Pour l'octroi de l'autorisation d'occupation temporaire de (02) deux parcelles du domaine forestier, objet du titre foncier n° TF31391/41, sis à la commune territoriale de Tazouta, Province de Sefrou, pour l'ouverture de deux carrières de marbre.

Suite à l'annulation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) n° 01/2024, il sera procédé par Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'octroi de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine forestier de (02) deux parcelles du Domaine forestier, objet du titre foncier numéro TF31391/41, sis à la commune territoriale de Tazouta, Province de Sefrou, pour la réalisation de deux projets d'investissement relatifs à l'ouverture de deux carrières de marbre.

Les deux parcelles forestières objet de l'AMI sont délimitées géographiquement selon les listes des coordonnées Lambert (X ; Y) suivantes :

- **Parcelle n° 01 :**

Borne	X (m)	Y (m)	Borne	X (m)	Y (m)
1	578 238	349 814	10	578 161	349 605
2	578 243	349 844	11	578 178	349 626
3	578 147	349 884	12	578 179	349 637
4	578 108	349 887	13	578 182	349 662
5	578 079	349 850	14	578 199	349 727
6	578 066	349 783	15	578 190	349 760
7	578 090	349 738	16	578 181	349 781
8	578 122	349 680	17	578 201	349 793
9	578 134	349 595	18	578 220	349 794

- **Parcelle n° 02 :**

Borne	X (m)	Y (m)	Borne	X (m)	Y (m)
1	578 251	349 792	8	578 429	349 738
2	578 223	349 776	9	578 505	349 721
3	578 217	349 748	10	578 531	349 694
4	578 223	349 710	11	578 570	349 716
5	578 273	349 721	12	578 503	349 823
6	578 331	349 753	13	578 435	349 846
7	578 384	349 732	14	578 334	349 803

Les candidats peuvent retirer le cahier des charges de cet AMI de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fes-Meknès (Service du Domaine Forestier et de la Police des Eaux et Forêts, sise à Rue Ahmed Chaouki, Groupement des Eaux Forêts de

Dar Dbibagh, Fès, ou le télécharger à partir du Site Web de Centre Régional d'Investissement (CRI) de Fès-Meknès : www.fesmeknesinvest.ma (rubrique AMI).

Les candidats peuvent :

- Soit déposer leurs dossiers de participation au niveau du Bureau d'ordre, par décharge, de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fes-Meknès, sis à n° 01, Avenue Hassan II, Fès ;
- Soit envoyer leurs dossiers de participation par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse : Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fes-Meknès, Boulevard Hassan II, BP 8, Fès.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'article 04 du cahier des charges du présent AMI.

Les dossiers de participation doivent être déposés, à partir du **05/12/2024** jusqu'au **20/12/2024 à 16 heures**, considéré comme dernier délai de dépôt des dossiers de participation.

La Commission Unifiée d'Investissement (CRUI) de Fès-Meknès procédera à l'examen des dossiers de participation à une date qui sera fixée par le Centre Régional d'Investissement (CRI) de Fès-Meknès. @

AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS

Noureddine ACID

Directeur Régional
Fès-Meknès

Fès le : -----

22 Nov 2024